

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2026

---

RÉAFFIRMER L'AMBITION CLIMATIQUE DE LA FRANCE AU NIVEAU EUROPÉEN - (N° 2143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 3

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Obono, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« – à intégrer systématiquement la protection, la restauration et la prévention de la perte de biodiversité dans toutes les politiques climatiques européennes et nationales, en reconnaissant que le changement climatique et la perte de biodiversité sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, et à soutenir des mesures ambitieuses pour protéger les écosystèmes, les forêts, les sols, les zones humides et les milieux marins, afin de garantir la résilience des sociétés humaines et des écosystèmes, en cohérence avec les objectifs climatiques de 2030 et de neutralité climatique en 2050. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député·e·s de La France insoumise souhaitent renforcer l'ambition européenne en matière de biodiversité en intégrant la prévention de la perte de biodiversité dans

toutes les politiques climatiques et environnementales. Cette approche est indispensable pour garantir que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre soient durables, compte tenu des liens étroits entre biodiversité et changement climatique.

Les rapports scientifiques internationaux, dont ceux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), montrent que les crises climatiques, de la biodiversité, de l'eau, de l'alimentation et de la santé sont interconnectées et nécessitent des réponses coordonnées plutôt que des actions sectorielles séparées. L'évaluation Nexus de l'IPBES souligne qu'une approche intégrée est essentielle pour répondre simultanément à ces défis, car les actions climatiques peuvent affecter la nature et vice-versa si elles ne sont pas conçues de manière cohérente.

Les travaux de l'IPBES et d'organismes scientifiques montrent également que le changement climatique est l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité et que la protection et la restauration des écosystèmes riches en carbone et en biodiversité (forêts, zones humides, milieux marins, etc.) sont des leviers clés à la fois pour atténuer le réchauffement global et pour renforcer la résilience écologique face aux impacts climatiques. Cela est confirmé par un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui met en évidence la nécessité de politiques publiques coordonnées combinant actions climatiques et mesures de protection de la nature pour maximiser les bénéfices environnementaux et sociaux.

En résumé, l'urgence écologique exige que la prévention de la perte de biodiversité soit systématiquement prise en compte dans le cadre des politiques climatiques européennes. Intégrer la biodiversité dans la stratégie climatique n'est pas seulement une nécessité scientifique, mais une condition pour atteindre les objectifs climatiques de 2030 et de neutralité carbone en 2050 de manière juste, efficace et durable.